



Dossier de surendettement que faire??

Par **GOSSE_old**, le **09/10/2007** à **13:01**

en instance de divorce nous avons mon mari et moi meme chacun un dossier pour les dettes communes. Aucune communication entre nous et avons depose un dossier dans deux banques de france differentes. Cependant, j ai decide de rembourser beaucoup plus que lui car cette situation m est insoutenable et ai demande de rembourser donc plus vite (580 e) par mois contre monsieur qui lui rembourse moderelement cad 200 e par mois. Apparemment, toutes ces echeances viendront en deduction de la somme totale que nous devons. Mais je n ai aucun moyen de savoir par sa banque de france ni par les creanciers quand les dettes seront resorbées ou meme de savoir ou j en suis par rapport a ses versements. Il faut neanmoins etre confiant et ce dire que les creanciers seront honnetes vis a vis de nous et nous dirons quand cela sera termine.

Puisque je rembourse beaucoup plus que monsieur ai-je le droit de faire intervenir un avocat car a un moment donne j'aurai rembourse plus de la moitie de la somme totale de notre dette. Y aura t il possibilite que je puisse arreter ainsi mon plan personnel meme si monsieur n a pas fini le sien. Que puis je faire car tout cela est tres difficile a denouer et surtout pour le principe je souhaiterais que cela soit equitable merci